

LES METIERS DE LA BIODIVERSITE EN ILE-DE-FRANCE

SOMMAIRE

- Conserver la diversité biologique :
stratégies et outils de financement p. 2
- Les métiers de l'expertise écologique p. 3
- La gestion écologique des espaces
verts parisiens p. 3
- Le point de vue de l'AFIE p. 4
- Travailler dans les espaces naturels p. 5
- Témoignage d'un professionnel p. 5
- Les métiers de l'éducation à
la biodiversité p. 6
- Quelles perspectives d'emplois sur
la biodiversité ? p. 7
- Qui sommes-nous ? p. 8

ÉDITORIAL

Avec 11 millions d'habitants sur 2 % du territoire national, l'Ile-de-France se caractérise par une forte influence urbaine. Il ne faut cependant pas oublier que la ville ne couvre que 20 % de son territoire : les espaces naturels et ruraux occupent 80 % du territoire (52 % pour les espaces agricoles, 24 % pour la forêt et 4 % pour les espaces naturels). Cependant, la très forte pression de l'urbanisation a conduit, entre 1982 et 2003, à la disparition de 38 700 ha d'espaces naturels et agricoles.

Afin de protéger ce patrimoine et la biodiversité qu'il accueille, la Région Ile-de-France s'est dotée, dès 2003, d'une charte de la biodiversité, d'une stratégie régionale de la biodiversité en 2007 et d'un nouveau projet de Schéma Directeur (SDRIF) adopté en septembre 2008. Ces documents servent aujourd'hui de lignes directrices aux acteurs franciliens désirant protéger et valoriser la biodiversité régionale. L'approbation de la charte régionale de la biodiversité par les associations, entreprises ou collectivités souhaitant l'aide de la Région dans ce domaine leur permet d'inscrire leurs projets dans les plans d'actions de la stratégie régionale. Le SDRIF définit aussi des objectifs très clairs en terme de préservation, de restauration et de valorisation des ressources naturelles et d'un environnement de qualité. La politique régionale dans son ensemble permet donc à tous les acteurs régionaux de collaborer pour atteindre un même objectif : la protection de la biodiversité francilienne.

Evidemment, atteindre cet objectif serait inenvisageable sans la participation de professionnels compétents et dynamiques. Protéger la biodiversité, c'est tout d'abord la connaître, l'étudier, la suivre, comprendre les mécanismes qui la régissent et la limitent. C'est ensuite savoir comment la gérer, l'entretenir. Enfin, c'est réussir à la valoriser et à la faire découvrir au plus grand nombre. Tout ceci ne s'improvise pas mais s'apprend, par la pratique ou l'apprentissage théorique.

La biodiversité a donc besoin d'abord d'une offre de formation dynamique, non seulement sur les métiers qui lui sont spécifiquement liés, mais aussi dans les différents métiers qui peuvent avoir à prendre en compte cet enjeu mondial : urbanistes, aménageurs, etc. Elle a aussi besoin d'un marché de l'emploi qui permette de valoriser au maximum toutes les compétences disponibles. A ce titre, le travail d'observation et de promotion de la formation mené par le réseau TEE Ile-de-France est tout simplement indispensable.

Michel Vampouille
vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France
chargé de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Eco Région

La biodiversité est la variabilité des organismes vivants, des écosystèmes et des complexes écologiques dont ils font partie. Cette variabilité comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes. Chaque espèce joue un rôle dans l'écosystème où elle vit, de sorte que l'apparition ou la disparition d'une espèce exerce certains impacts sur le système dans son ensemble.

Dans le monde entier, la biodiversité est en déclin. Les scientifiques estiment que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici 2100. Depuis quelques décennies, les pouvoirs publics et la société civile ont engagé des efforts à différents niveaux pour inverser cette tendance.

En 1992, année d'adoption de la Convention sur la diversité biologique à Rio de Janeiro, l'Union européenne a créé le réseau Natura 2000. Visant à rendre la protection de la biodiversité compatible avec l'utilisation économique de l'espace, le réseau s'étend sur 20 % du continent. En 2004, l'Europe s'est engagé à arrêter l'érosion de la biodiversité d'ici 2010.

En ce qui concerne les milieux aquatiques, la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000 vise à parvenir au bon état écologique des eaux en 2015. Cela suppose aussi bien la protection des zones humides encore préservées que la restauration des milieux dégradés.

Divers dispositifs de financement permettent la mise en œuvre de ces politiques au niveau local. Ainsi, l'Union européenne subventionne des projets liés à la biodiversité par l'intermédiaire du programme Life + et des fonds FEADER¹ et FEDER². Les priorités d'action sont décidées au niveau national et déclinées à l'échelle régionale, voire départementale. Les États et les Régions peuvent co-financer les projets : c'est le cas en France avec par exemple le PDRH³.

Au niveau national, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire soutient des projets menés par des associations en lien avec la Stratégie nationale pour la biodiversité. Les subventions sont gérées par les DIREN.

En Ile-de-France, le Conseil régional a adopté, en 2003, la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels et,

en 2007, la Stratégie régionale pour la biodiversité. Ces deux documents entendent appliquer, sur le territoire francilien, les stratégies adoptées aux niveaux mondial, européen et national. Ils prévoient des aides pour les projets liés à la connaissance, la gestion et la sensibilisation autour de la biodiversité.

Les conseils généraux, quant à eux, acquièrent et entretiennent des espaces naturels sensibles et soutiennent des actions menées par les associations, entreprises et collectivités territoriales. Dans les Yvelines, par exemple, le Fonds Eco Départemental Environnement et Innovation (FEDEI) subventionne des projets innovants menés par les entreprises pour protéger la biodiversité. Dans les Hauts de Seine, le Conseil général travaille actuellement à une stratégie départementale.

Il existe aussi des dispositifs spécifiques aux milieux aquatiques et aux zones humides. Ainsi, l'Agence de l'eau Seine Normandie finance des projets en lien avec les objectifs de la DCE, qu'il s'agisse d'études, de travaux ou d'actions d'animation ou de communication.

Enfin, le Programme interrégional Plan Seine permet de réaliser des travaux de restauration écologique dans le bassin de la Seine. Financé dans le cadre du FEDER, il s'adresse surtout aux collectivités et aux établissements publics, mais d'autres bénéficiaires sont possibles.

Pour en savoir plus

Natura 2000 : www.natura2000.fr

Life : <http://ec.europa.eu/life>. Site en anglais. Le guide « Le financement de Natura 2000. Manuel d'orientation » est disponible pour téléchargement à partir de la rubrique *Funding*, sous-rubrique *Other funding*.

FEADER et FEDER : www.europeidf.fr

Charte et Stratégie régionale pour la biodiversité en Ile-de France, aides régionales : www.iledefrance.fr/environnement

Aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie : www.eau-seine-normandie.fr

FEDEI (Conseil général 78) : www.yvelines.fr/environnement/FEDEI

1 - Fonds européen agricole pour le développement rural (anciennement FEOGA « Orientation »)

2 - Fonds européen de développement régional

3 - Programme de développement rural de l'Hexagone

Une agence pour la biodiversité en Ile-de-France

Natureparif est la première agence en Europe dédiée à la nature et à la biodiversité au niveau régional. Elle est le fruit d'un partenariat entre l'Etat, la Région Ile-de-France et une vingtaine d'associations, entreprises ou organismes publics. Encore trop peu connu, le patrimoine naturel de notre région doit être sauvegardé et mis en valeur pour l'intérêt écologique, économique et social qu'il représente.

La création de l'agence était prévue dans la Charte régionale de la biodiversité. Elle s'intègre également dans le dispositif de l'Ecorégion mis en place par le Conseil régional. Elle participe aussi à la mobilisation engagée au sein de l'Union Européenne pour stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010.

Agence opérationnelle, Natureparif travaille à :

- la mise en réseau des données, connaissances et expertises existantes en Île-de-France par la constitution d'un observatoire régional de la biodiversité ;
- la définition d'indicateurs et de tableaux de bord régionaux sur l'évolution de la biodiversité et pour l'évaluation des politiques mises en place ;
- l'information du grand public sur les enjeux liés à la biodiversité en Île-de-France, ainsi que les bonnes pratiques ;
- l'accompagnement des acteurs institutionnels, notamment dans les politiques économiques et d'aménagement du territoire.

Pour en savoir plus : www.natureparif.fr

LES MÉTIERS DE L'EXPERTISE ÉCOLOGIQUE

Créé en 1993, le bureau d'études Biotopie accompagne les aménageurs (carriers, routiers, industriels, communes) dans l'évaluation, la minimisation et la compensation des impacts environnementaux de leurs projets, conformément à la réglementation. Biotopie aide également les collectivités à définir des orientations et actions pour préserver, restaurer et valoriser le patrimoine naturel qu'elles gèrent.

Aujourd'hui, Biotopie dispose de 12 agences en France et une à Madagascar. Chacune est composée d'un chef d'agence, de chefs de projets naturalistes et institutionnels et d'experts. De niveau Bac+5 minimum, ils ont tous de bonnes bases en écologie et une approche multidisciplinaire des problématiques liées à l'aménagement du territoire (écologique, paysagère, sociale, juridique).

Pour soutenir une très forte croissance, une quarantaine de chefs de projet a été recrutée ces deux dernières années. Les experts de terrain (ornithologues, botanistes, herpétologues, entomologistes, batrachologues, malacologues, chiroptérologues, ichtyologues, hydrobiologistes et spécialistes en études paysagères) sont capables d'identifier les espèces et de caractériser leurs habitats naturels. Les généralistes de l'environnement connaissent bien le contexte réglementaire mais aussi le jeu des acteurs institutionnels. Les experts sont des passionnés et des autodidactes. Ils sont recrutés après des tests de reconnaissance et

de mise en situation de travail. Ils partagent ensuite leur savoir en interne pour renforcer l'offre de service de chaque agence.

En termes de recrutement, la réalisation d'un stage de longue durée reste la voie principale pour travailler à Biotopie.



Photo : Natureparif

Prolongée par un contrat à durée déterminée, cette première expérience peut être ensuite valorisée par les jeunes professionnels. La diffusion des offres de stage se fait auprès des écoles et universités qui proposent un cursus généraliste en biologie. Et grâce à la notoriété du cabinet, les candidatures spontanées affluent.

Pascale Esnault et Céline Ménard

Responsable RH et responsable de l'agence Bassin parisien de Biotopie
www.biotopie.fr

LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS PARISIENS

Paris a affiché son engagement en faveur de la protection de la biodiversité par la signature en 2003 de la Charte d'aménagement durable des bois et, en 2004, de la Charte régionale de la biodiversité des milieux naturels qui reconnaît l'importance du patrimoine naturel local et la nécessité de le préserver.



Photo : Mairie de Paris

Aujourd'hui, il s'agit d'adopter une gestion différenciée pour l'ensemble des espaces verts parisiens en intervenant de manière raisonnée et en préservant les ressources (suppression des engrais et produits phytosanitaires, fauches annuelles, limitation des consommations d'eau et d'énergie, maintien et développement de la biodiversité...).

Ces engagements ont pris forme dans le lancement d'une procédure de sensibilisation et d'information de l'ensemble des

4 000 agents de la direction des espaces verts et de l'environnement, des jardiniers aux encadrants, de la conception à l'entretien. Un forum et des conférences sur cette thématique ont été organisés avec préalablement une identification des thématiques, points sensibles par le biais d'un questionnaire.

A l'issue de ce forum, un plan d'actions a été défini pour transposer dans les faits les engagements pris et permettre aux différentes équipes intervenant dans la gestion des parcs et jardins parisiens de mettre en œuvre ces pratiques.

Du fait d'une réorganisation récente des services, la direction des espaces verts et de l'environnement a pu trouver en son sein des encadrants maîtrisant la gestion différenciée des espaces. Pour ce qui concerne les jardiniers, la ville de Paris, en lien avec l'école d'horticulture du Breuil, a développé des modules de formations internes complétés par des formations spécifiques dans le domaine de la biodiversité des jardins.

Ainsi, en mai 2008, 63 espaces verts parisiens ont été labellisés « espace vert écologique » par l'organisme indépendant ECOCERT. Cette labellisation crée un dynamisme et un engagement fort d'une généralisation des formations : chaque équipe doit être formée et disposera d'un guide pour généraliser la démarche entreprise. Dans le domaine de la biodiversité, les inventaires sont développés et la biodiversité naturelle privilégiée.

Philippe Jacob

Responsable pôle biodiversité
Direction des espaces verts et de l'environnement
Service de l'écologie urbaine de la Ville de Paris
philippe.jacob@paris.fr
www.paris.fr

« Ingénieur écologue » est une appellation professionnelle non protégée¹ correspondant à une formation supérieure (niveau Bac + 5) avec une dominante en biologie et une spécialité en environnement (Master professionnel ou diplôme équivalent). Il peut, selon sa formation, être un généraliste capable d'aborder les différents aspects de l'environnement (physiques, biologiques et humains) dans leur globalité ou bien se spécialiser dans un secteur (biodiversité, pollution des sols, eau etc.).



Photo : Natureparif

Ce professionnel exerce aussi bien dans le secteur public que dans le privé. Toutefois, les concours d'accès à la FTP² font peu appel à des connaissances environnementales, ce qui rend l'accès à ces postes difficile. Dans le privé, les cabinets d'ingénierie spécialisés en environnement accueillent aussi bien les généralistes que les spécialistes. Il s'agit de petites structures qui s'appuient, pour les diagnostics spécifiques, sur des consultants spécialisés.

Le diagnostic de site représente 20% à 30% de l'activité. Il exige des professionnels de niveau ingénieur qui proposent une méthode de collecte et d'analyse. Les relevés et mesures sur le terrain sont réalisables par un technicien. Mais faute de volume d'activité suffisant, l'ingénieur écologue se retrouve à faire, pour une partie de son intervention, un travail de technicien, activité pour laquelle il est trop qualifié et pas forcément performant.

Un autre débouché est le service environnement des cabinets généralistes d'ingénierie technique. L'activité et les profils sont sensiblement les mêmes. Ces grands cabinets offrent de meilleures conditions de travail, mais la hiérarchie y est plus forte. Ils sous-traitent souvent certaines parties à des consultants ou des petites structures spécialisées notamment sur des thèmes comme le bruit ou la biodiversité.

1 - Ce n'est pas un titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

2 - Fonction publique territoriale

L'ingénieur écologue peut enfin exercer en tant que responsable environnement au sein d'une entreprise. Recruté en externe, il apporte une réelle plus-value technique au regard des candidats à la promotion interne. Cependant, les entreprises restent réticentes à embaucher de jeunes diplômés.

Il existe également des débouchés dans les organismes internationaux et notamment les ONG. Il est pour cela nécessaire de maîtriser l'anglais.

Agnès Baule

Vice-présidente de l'Association française des ingénieurs écologues (AFIE) et responsable du bureau d'études Alisea

abaule.alisea@cap-environnement.org

www.afie.net

Propos recueillis par Ana Poletto

Comment se former à la biodiversité ?

Il existe peu de formations spécifiques à la biodiversité.

Au niveau Bac + 2, le seul diplôme reconnu par l'Etat dans le domaine est le BTS Agricole Gestion et Protection de la Nature (GPN). Il vise à former des techniciens capables d'intervenir sur la gestion d'un espace naturel. Deux options sont possibles : Gestion des espaces naturels et Animation nature.

Côté Bac + 5, le choix est plus large. On citera par exemple les trois parcours dédiés à la biodiversité du Master « Evolution, Patrimoine Naturel et Sociétés » du Muséum national d'histoire naturelle :

- Dans la spécialité « Systématique Evolution Paléontologie : connaissance et gestion de la biodiversité (SEP) » : **Expertise Faune Flore, inventaires et indicateurs de biodiversité** (professionnel) et **Informatique appliquée à la biodiversité** (recherche ou professionnel)
- Dans la spécialité « Environnement : Milieux, Techniques, Sociétés (EMTS) » : **Ethnoécologie, savoirs locaux et gestion de la biodiversité** (recherche)

L'université Pierre et Marie Curie (Paris 6) propose, quant à elle, des parcours professionnels et de recherche liés à la biodiversité dans le cadre de son Master « Sciences et technologies », mention « Sciences de l'univers, environnement, écologie », spécialité « Ecologie, biodiversité, évolution ». Ce Master est co-organisé avec l'Université Paris-Sud (Paris 11), AgroParisTech et l'Ecole normale supérieure.

Par ailleurs, des diplômes axés sur la gestion de l'espace permettent de travailler pour la biodiversité. Par exemple, l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1) offre des formations en géographie orientées vers l'environnement et les milieux naturels dès la troisième année de Licence. A l'Université Paris Diderot (Paris 7), le Master « Géographie et Sciences des territoires » propose les spécialités « Environnement, milieux, techniques, sociétés » (recherche) et « Espace et milieux » (professionnel).

Pour avoir des informations sur les établissements qui organisent ces formations en Ile-de-France, rendez-vous sur www.ecoformations.net.

La biodiversité est un terme à la mode actuellement. Du Grenelle de l'environnement aux campagnes de presse, tout le monde se targue de faire de la « biodiversité ». Mais qu'en est-il en termes d'emploi sur le terrain ? Du 1^{er} décembre 2007 au 31 mars 2008, les espaces naturels ont publié 130 offres d'emploi dans leurs différents réseaux (parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles, terrains du conservatoire du littoral, office national de la chasse...). Mises bout à bout sur une année, ces offres dimensionnent le marché du travail à un peu moins de 400 postes ouverts, 391 exactement. Ce n'est pas énorme, mais c'est cependant une bonne année.

Sur ces 390 postes annuels, 27 % des emplois concernent des profils liés de près ou de loin à la gestion de la biodiversité, soit 108 postes maximum, répartis à parts égales entre des chargés de missions et des chargés d'études. Quels sont leurs profils ?

Les chargés de mission sont recrutés à BAC + 5 en écologie appliquée, eau, milieux aquatiques, gestion des espaces naturels et plus rarement en développement local. Une première expérience est souvent requise afin de s'assurer que les candidats disposent des compétences en gestion de projets complexes, de proposition de programmations stratégiques et d'animation d'équipes en plus de la compétence naturaliste stricte.

Le profil de chargé d'études correspond à une formation dans les domaines de l'écologie appliquée, phytosociologie, botanique, avec un BAC + 2 ou 4. Ils sont recrutés pour réaliser les inventaires de terrains et les diagnostics écologiques, et pour encadrer des travaux de restauration du milieu naturel. On pourrait presque les qualifier des « petites mains » de la biodiversité.

Bien évidemment, il existe autant de spécialités qu'il y a de types de milieux naturels en France, de la tourbière à la pelouse calcicole en passant par le milieu montagnard ou tropical humide.

Reste cependant que ces chargés de mission et chargés d'études ne sont pas les seuls à être recrutés dans des espaces naturels. Les chargés de mission développement constituent le deuxième profil le plus recherché par les employeurs (17%) pour assurer des missions liées au développement durable (touristique, économique, forestier...). Ils sont suivis par les directeurs et directeurs adjoints (9%) car la gestion d'une équipe, d'un budget et d'une politique sont des points stratégiques de la gestion de la biodiversité (on a effectivement besoin de moyens humains et financiers pour intervenir sur la biodiversité). Les animateurs nature ou culture referment la marche des principaux profils recherchés avec 8% des recrutements sur la même période.

Afin de compléter l'information de cet article, il peut être vivement conseillé aux futurs candidats de consulter le site Internet de l'ATEN (Atelier technique des espaces naturels) dédié aux métiers. Ils y trouveront un répertoire des métiers des espaces naturels composé de 25 fiches métiers regroupées en 16 familles et 4 filières consultables en ligne et téléchargeables gratuitement. Des informations sur les statuts et sur les formations et des liens vers les sites proposant des offres d'emplois y sont aussi disponibles.

Par ailleurs, les actes du forum européen « Jobs for nature – la nature pour métier » qui s'est déroulé les 12, 13 et 14 novembre dernier à Lyon seront prochainement téléchargeables sur le site du forum (<http://jobsfornature.espaces-naturels.fr/>).

André Lechiguero

Chargé de mission métiers à l'ATEN
andre.lechiguero@espaces-naturels.fr
<http://jobsfornature.espaces-naturels.fr>
www.espaces-naturels.fr/metiers

TÉMOIGNAGE D'UN PROFESSIONNEL

Je suis ingénieur diplômé de l'INA P-G¹. Après un DEA² en économie de l'environnement à l'ENGREF³, j'ai réalisé une thèse en sciences de l'environnement dans cette même école sur la gestion du loup et la conservation des oiseaux de montagne dans les espaces naturels.

Ensuite, j'ai voulu « mettre les mains dans le cambouis ». J'ai donc passé en 2005 le concours d'ingénieur territorial. J'ai intégré le PNR du Gâtinais français en juin 2006 en tant que responsable du pôle environnement et chargé de mission biodiversité.

Ce poste exige une bonne culture générale sur la réglementation et sur les acteurs, ainsi que des compétences managériales, en gestion de projet et sur les thématiques transversales (urbanisme, agriculture, déchets, assainissement ...). Un bagage naturaliste est nécessaire, même si je peux m'appuyer sur les techniciens des milieux naturels du parc et sur des bureaux d'étude pour les questions plus pointues. Par ailleurs, une

bonne connaissance du territoire et une expérience professionnelle antérieure (de 2 à 4 ans) sont deux atouts pour travailler dans un parc.

Nous sommes 3 ETP⁴ dédiés à la biodiversité sur 25 agents. Cette situation est spécifique aux PNR car, en plus de la conservation des espaces naturels, nous travaillons au développement du territoire et à la préservation de son patrimoine culturel. Dans d'autres types d'espaces protégés (comme les parcs nationaux ou les réserves), la biodiversité occupe une proportion plus importante des effectifs.

Alexandre Emerit

Responsable du pôle environnement et chargé de mission biodiversité au Parc naturel régional du Gâtinais français
a.emerit@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

Propos recueillis par Ana Poletto

1 - Institut national agronomique Paris-Grignon. En 2007, cette école a été intégrée dans AgroParisTech.

2 - Diplôme d'études approfondies. La réforme LMD l'a remplacé par le Master Recherche.

3 - Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts, école interne d'AgroParisTech depuis 2007.

4 - Equivalent temps plein

L'éducation à l'environnement a été portée à ses débuts par des naturalistes bénévoles ou professionnels. Ils présentaient le vivant par une approche dérivée des sciences de la nature. L'objectif était que le public soit en capacité de reconnaître un certain nombre d'espèces au moyen d'un outil principal : les clés de détermination. A partir de ces listes d'espèces, on travaillait sur les notions d'abondance, de rareté et enfin de diversité spécifique, puis de nécessaire protection. Mais à l'échelle de l'Ile-de-France, les publics disposent de pré-notions allant de l'absence totale de savoirs naturalistes à une sensibilisation médiatique importante. L'approche sensible devient alors le préalable à une éducation à la biodiversité.



Photo : Association pour la valorisation des espaces nature du grand Voyeux (77)

Elle permet d'élargir la vision du public vis-à-vis de la biodiversité. Il faut l'amener à être en capacité de voir les différences entre individus présents dans son environnement proche, même densément urbanisé. Puis on établit la place qu'occupe chaque groupe d'individus dans le fonctionnement de l'écosystème. Enfin, on aborde ses rapports avec l'homme pour en déduire la nécessité pour chacun d'être acteur au quotidien de la préservation de la biodiversité.

L'animateur nature reste un naturaliste, mais il doit aussi manier des outils permettant les approches sensibles : conte, arts plastiques, éveil sensoriel... Il choisit des pédagogies adaptées à ses différents publics. En caricaturant la situation actuelle, le bénévole se différencie du professionnel par le fait qu'il est souvent un spécialiste dont la passion est le ciment des savoirs qu'il transmet alors que pour le second, souvent généraliste, il s'agit d'une démarche pédagogique.

Le profil idéal de l'animateur nature souhaitant travailler sur le thème de la biodiversité est avant tout celui d'un pédagogue ayant des compétences écologiques et naturalistes. La formation de base est celle d'un animateur (BPJEPS, BTS, Licence pro). Elle doit être complétée par une formation en écologie générale si celle-ci n'est pas intégrée dans les formations d'animateurs. L'approche naturaliste du terrain peut être acquise par la participation aux activités proposées par les associations naturalistes.

Même si le nombre de bénévoles est important en Ile-de-France, ce sont les professionnels qui assurent la plus grande partie du volume d'animation, en particulier auprès des publics captifs

(scolaires, périscolaires, formation professionnelle). Ce nombre de professionnels est cependant très faible au regard des publics devant être sensibilisés prioritairement dans les zones à forte urbanisation.

Les lieux d'exercices sont surtout ceux à vocation éducative : écoles, centres de loisirs, structures sociales et d'éducation populaire, centres de formation. Les animateurs sont le plus souvent embauchés par les collectivités territoriales et les associations. Toutefois, une demande émerge au sein des entreprises, en particulier les grands groupes, qui souhaitent sensibiliser leurs professionnels de façon générale ou plus spécifiquement ceux dont l'action ou les décisions sont susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité. Dans ce cas, la connaissance du monde de la grande entreprise est un plus.

S'agissant d'un secteur non marchand, il est difficile de prévoir à moyen terme le potentiel d'emplois dans l'animation thématique sur la biodiversité. Comme dans de nombreux secteurs de l'animation, il faut envisager que la majeure partie des postes soient sous un statut précaire, surtout dans la mesure où le potentiel d'évolution des personnels est faible (très peu d'emplois de cadres ou de responsables de secteur). C'est donc avant tout l'évolution des politiques publiques qui va déterminer le niveau d'emploi.



Photo : J.-F. Magne/CORIF

L'évolution de l'animateur nature travaillant sur la biodiversité peut se faire selon deux filières. Celle de l'encadrement : animateur, animateur d'équipe, responsable de structure. Celle de la pédagogie : animateur, concepteur d'actions pédagogiques, formateur. Ces deux filières sont souvent menées de front dans l'exercice de ce métier au sein des collectivités territoriales et des associations. Toutefois, elles risquent de se différencier dans le secteur de l'entreprise, en particulier au niveau de la formation et de la conception d'outils pédagogiques.

Claude Bourquard

Co-président du GRAINE (Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement) Ile-de-France
info@graine-idf.org
www.graine-idf.org

La mobilisation pour la protection de la biodiversité devrait, en toute logique, se traduire par une montée en puissance d'activités créatrices d'emplois. Les articles précédents nous ont permis de cerner les contours de ces activités. Nous pouvons, à présent, dresser quelques constats.

Tout d'abord, la biodiversité n'est pas un secteur économique mais une préoccupation sociale. Selon l'IFEN¹, la moitié des dépenses effectuées pour « la protection et la régénération des espèces animales et végétales, des écosystèmes et des habitats ainsi que des paysages naturels et semi-naturels » est supportée par les collectivités et un quart par les entreprises. Sept millions d'euros sont alloués au financement de la conservation tandis que 581 millions sont affectés à la gestion des espaces protégés avec une prépondérance à l'entretien et à la restauration des milieux aquatiques.

L'environnement compte 375 900 professionnels dont seulement 4,8% s'occupent de la nature, de la biodiversité et des paysages. **Le gisement est donc restreint.** Les employeurs sont des collectivités, associations, structures gestionnaires d'espaces naturels, cabinets d'études spécialisés en environnement et entreprises engagées dans le développement durable.

Il y a environ 400 structures **gestionnaires d'espaces naturels protégés** (réserves, parcs, conservatoires et sites Natura 2000) qui accueillent 5 000 professionnels². L'emploi se répartit, dans l'ordre, dans les parcs régionaux et nationaux, les réserves puis au sein des conservatoires d'espaces naturels et botaniques. Ces structures recrutent à 41% des Bac +5 et à 4% des personnes de niveau infra-Bac. Au sein d'un PNR, 25% sont des emplois techniques : chargés d'entretien du milieu naturel, assistants chargés d'études du patrimoine naturel ou bâti, géomaticien...(voir page 5).

L'offre de formation dédiée à la biodiversité est, elle aussi, limitée (voir encadré page 4). Toutefois, beaucoup de cursus généralistes en environnement forment à la gestion des espaces naturels et donc indirectement à la protection de la biodiversité. Ces cursus rencontrent un grand succès auprès des jeunes. En effet, les effectifs des formations en environnement sont concentrés dans l'aménagement du territoire et cadre de vie (37 %) et dans la nature, milieux et équilibres écologiques (22 %). La protection du patrimoine naturel est une spécialité particulièrement attractive mais offre peu de débouchés. La formation emblématique de BTS

1 - IFEN, *Les comptes économiques de l'environnement en 2006*

2 - ATEN, *revue Espaces naturels*, octobre 2008

Comment identifier les offres d'emploi sur la biodiversité ?

Les codes ROME de l'ANPE qui classifient les offres et les demandes d'emploi ne permettent pas de cerner les postes spécifiques à la biodiversité. Selon les activités, le niveau de qualification et le lieu d'exercice, ces offres peuvent être classées dans les codes 23211, 23131, 41113, 61113, 61114, 53131 et 53213.

gestion et protection de la nature n'a cessé de se développer depuis dix ans.

Les métiers liés à la biodiversité sont donc plébiscités. Le dernier concours d'agent technique de l'environnement a mobilisé 3 000 concurrents pour 100 postes. Cet engouement tient à une image idéalisée du travail en contact avec la nature. **La réalité est cependant plus nuancée.** En effet, la gestion de la biodiversité requiert différents profils et bon nombre de professionnels travaillent en milieu fermé (chargés de mission, chefs de projets et responsables). Les agents de terrain (techniciens, gardes) peuvent travailler dans des conditions contraignantes : uniforme, arme, travail de nuit et le weekend.

De plus, dans un souci d'insertion rapide et pour faire face à la forte concurrence, un bon nombre de jeunes diplômés acceptent des postes en dessous de leur niveau de qualification. 100% des recrutés ayant réussi le concours ATE (catégorie C de la fonction publique d'Etat) ont un diplôme égal ou supérieur au Bac.

Les postes sont souvent aussi précaires. Dans les emplois de gestion des espaces naturels, les contrats sont à 51,5% des CDD dont 60% d'une durée entre 12 mois et 36 mois.

Ceux qui veulent tout de même tenter leur chance doivent faire preuve d'opiniâtreté. Il faut aussi savoir que, si les postes entièrement dédiés à la biodiversité sont peu nombreux, beaucoup de professionnels généralistes en entreprise ou en collectivité traitent cette thématique parmi d'autres dans leur mission environnementale.

Pour en savoir plus, consultez le site national des TEE : www.reseau-tee.net

Liste des métiers repérés liés à la biodiversité

Niveau Bac ou infra-Bac :

- Garde pêche ou chasse
- Garde dans un espace naturel
- Chargé d'entretien du milieu naturel

Niveau Bac + 2 :

- Responsable travaux et entretien dans un espace naturel
- Animateur foncier dans un espace naturel
- Responsable de secteur dans un espace naturel
- Animateur nature
- Assistant chargé d'études
- Technicien des milieux naturels

A partir de Bac + 4 :

- Chargé de mission patrimoine naturel ou biodiversité
- Chargé d'études scientifiques dans un espace naturel
- Responsable scientifique dans un espace naturel
- Conseiller en développement local
- Chargé d'études
- Chef de projet en bureau d'études naturaliste
- Ingénieur écologue

- Ingénieur environnement
- Expert sur un ordre d'espèces animale ou végétale (ornithologue, botaniste, herpétologue, entomologiste, batrachologue, malacologue, chiroptérologue, ichtyologue, hydrobiologiste et spécialiste en études paysagères etc.)

Certains emplois sont accessibles uniquement sur concours. Dans la fonction publique d'Etat, on relèvera les concours d'agent technique de l'environnement (catégorie C), de technicien de l'environnement, de technicien opérationnel forestier (catégorie B), d'ingénieur et d'ingénieur des travaux (catégorie A). Il existe également le corps des ingénieurs forestiers (catégorie A), réservé aux ingénieurs diplômés de l'ENGREF. Dans la fonction publique territoriale, on s'intéressera aux concours de contrôleur de travaux, de technicien supérieur, d'animateur (catégorie B) et d'ingénieur (catégorie A).

QUI SOMMES-NOUS ?



TEE Ile-de-France est le centre régional de ressources et d'appui œuvrant à la promotion des métiers, l'information sur les formations et l'observation des emplois dans le domaine de l'environnement.

Notre objectif est de repérer les nouveaux métiers de l'environnement, innovants, et de valoriser les emplois qui évoluent pour intégrer une compétence environnementale contribuant ainsi au développement durable. Pour cela, nos activités se basent sur la veille, l'expérimentation et la diffusion d'information.

Nous menons ainsi des actions pour :

- ⊙ la mise à disposition d'une information régionale sur l'actualité emploi-environnement ;
- ⊙ la promotion de la qualité environnementale au sein des activités développées ;
- ⊙ le repérage des nouveaux métiers de l'environnement dans les secteurs public et privé ;
- ⊙ la professionnalisation des acteurs de l'environnement.



TEE Ile-de-France contribue à rendre accessible l'information sur la filière environnement. Pour cela, nous vous proposons divers outils d'information :

- ⊙ un bulletin trimestriel, une lettre électronique mensuelle, des dépêches, des fiches d'échange d'expériences ;
- ⊙ un site Internet régional où vous retrouverez nos productions : www.tee-idf.net ;
- ⊙ un guide en ligne référençant les formations franciliennes en environnement : www.ecoformations.net
- ⊙ l'accès au portail national des TEE, premier site sur les métiers de l'environnement (7 000 visiteurs par jour) : www.reseau-tee.net

Nos partenaires financiers et techniques sont la DIREN Ile-de-France, la DRTEFP Ile-de-France, la DRIAF Ile-de-France, la Délégation Régionale Ile-de-France de l'ADEME, l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Conseil Régional Ile-de-France et l'ARENE Ile-de-France.



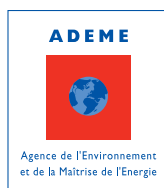
Direction Régionale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation
Professionnelle d'Ile-de-France



Ministère de l'Économie,
des Finances
et de l'Emploi



Ministère de l'Agriculture
et de la Forêt d'Ile-de-France



DÉLÉGATION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE



Le portage de TEE Ile-de-France est assuré par l'Institut de l'Écologie en Milieu Urbain.



La Gazette de TEE
est éditée par TEE Ile-de-France

ISSN 1634-104X

48, rue d'Hauteville – 75010 Paris

Tel : 01 42 46 45 26 - Fax : 01 42 46 45 36

Courriel : info@tee-idf.net - Web : www.tee-idf.net

Directeur de la publication : Bertrand Munich

Directrice éditoriale : Valérie Le Coq

Rédactrice en chef : Ana Poletto

Ont contribué à ce numéro : Agnès Baule, Claude Bourquard, Arnaud Charpentier, Alexandre Emerit, Pascale Esnault, Catherine Gwet, Philippe Jacob, André Lechiguero, Céline Ménard.

Mise en page et impression : City Print – 01 48 20 77 61

